



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016

Le PREMIER FEVRIER DEUX MILLE SEIZE, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du Centre Administratif Intercommunal, rue de Buchenberg à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président.

**PRESENTS** : Mmes et MM BARRAIS Sylvie, BEDOUEY Gérard, BILHEUX Noëlle, BOITEUX Yves-Eric, BREHIN Colette, CHATELLIER Martine, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, GENDRY Sophie, GOHIER Odile, GUERIN Anita, JACQUET Bernard, LAURENT Jean Claude, RESTIF Vincent, SAUVE Isabelle, TISON Hervé

**EXCUSES** : Mme et MM BLANCHET André, BOIS Gwénaëlle, CHARPENTIER Michelle, FLOURE Martine, FROGERAIS Thierry, GAUTEUR Franck, GAULTIER Patrick, GICQUEL Angélique, ORY Nathalie, PENE Loïc, SARCEL Bernadette, TRETON Jean Paul.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15 décembre 2015
- Acompte sur subvention 2016 à verser à l'AFR de COSSE
- Moyens mutualisés avec les Communes : modalités de répartition des charges de renouvellement du matériel et de formation BAFA / BAFD des agents
- Tarifs jeunesse 2016
- Conventionnement avec la CAF/FILOUE
- Renouvellement adhésion au groupement de commande pour la fourniture de repas à l'ASLH de St Aignan sur Roë
- Point sur les prestations repas
- Accueil des réfugiés : constitution d'un comité de pilotage et de suivi
- Ateliers d'Echanges mise en place d'un système de ticket pour le paiement des participations
- Encaissement d'acomptes séjours été 2016
- Retour sur les commissions et groupes de travail
- Questions diverses

---

**Le compte-rendu de la séance du 15 Décembre est approuvé**

---

### **ACOMPTE SUR SUBVENTION 2016 A VERSER A L'AFR DE COSSE**

Afin de permettre à l'AFR de COSSE de faire face à ses charges mensuelles de fonctionnement, il est proposé, dans l'attente de la décision sur le montant de la subvention 2016, de poursuivre le versement d'acomptes mensuels d'un montant de 5 300 €.

La régularisation interviendra après le vote de la subvention 2016

---

### **MODALITES DE CO-FINANCEMENT DES MOYENS PARTAGES ENTRE LE CIAS ET LES COMMUNES**

Les accueils de loisirs, de compétence CIAS et les accueils péri-scolaires/TAP, de compétence communale s'appuient dans la plupart des cas sur des locaux utilisés en commun et des moyens partagés (locaux, mobiliers et matériels pédagogiques, ...) entre la commune et le CIAS. Par ailleurs un certain nombre d'agents, qu'ils aient un seul ou 2 employeurs, sont amenés à intervenir dans le cadre des ALSH et des activités péri-scolaires, les 2 missions exigeant les mêmes qualifications BAFA / BAFD.

Dans un souci de rationalisation et de bonne gestion, il est proposé de définir les modalités de répartition de la charge en cas d'acquisition ou de renouvellement de matériel d'une part, ou pour répondre à des nécessités de formation des agents intervenant à la fois pour le CIAS ou la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE des modalités de répartition des charges à engager comme suit :

#### **EQUIPEMENTS :**

- Définition concertée du besoin d'équipement existant (acquisition/renouvellement)
- Répartition de la charge au prorata du temps d'utilisation selon convention de mise à disposition des locaux

Le montant à considérer est le reste à charge, déduction faite des subventions (à solliciter notamment auprès de la CAF), sur la base du montant HT, s'agissant d'investissements ou du montant TTC, s'agissant de dépenses de fonctionnement.

#### **FRAIS DE FORMATION DES PERSONNELS PARTAGES :**

- Définition concertée du besoin et des personnels à former
- Répartition du solde à charge, déduction faite des aides, au prorata du temps de travail

Les charges à prendre en compte sont : le temps de travail (dans la limite du temps contractuel), les frais de formation et frais kilométriques de déplacement ou frais annexes (restauration/hébergement).

---

### **TARIFS JEUNESSE 2016**

Les tarifs Jeunesse tels qu'adoptés lors de la précédente séance du Conseil d'Administration ont été déclinés selon les 7 tranches de Quotient Familial retenu.

Afin de faciliter les procédures d'encaissement (paiements en liquide), Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE d'arrondir les sommes, comme suit :

		QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
A	Forfait 1 <sup>ère</sup> inscription (famille)	4,65	4,75	4,90	5,00	5,15	5,25	5,40
B	petite activité	1,85	1,90	1,95	2,00	2,05	2,10	2,15
C	1/2 journée stage, activité manuelle, bricolage	4,65	4,75	4,90	5,00	5,15	5,25	5,40
D	sortie type cinéma	7,40	7,60	7,80	8,00	8,20	8,40	8,60
E	journée sage sans repas	9,25	9,50	9,75	10,00	10,25	10,50	10,75
F	sortie type patinoire	12,05	12,35	12,70	13,00	13,35	13,65	14,00
G	sortie type laser game	14,80	15,20	15,60	16,00	16,40	16,80	17,20
H	autres sorties ou activités	18,50	19,00	19,50	20,00	20,50	21,00	21,50
I	sortie exceptionnelle	37,00	38,00	39,00	40,00	41,00	42,00	43,00

### CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF

En 2013, avec 2,9 milliards d'euros de dépenses, la branche Famille est le principal financeur de l'accueil collectif des jeunes enfants. Afin de disposer d'outils permettant de mieux évaluer cette politique publique, elle a décidé de construire un fichier statistique permettant d'analyser les caractéristiques des enfants fréquentant un équipement d'accueil et l'usage par les familles de ces structures.

Une expérimentation a débuté en 2013 en partenariat avec les caisses d'Allocations familiales (Caf) de quatre départements (Loire-Atlantique, Nord, Paris et Rhône) qui a permis la production de la première vague du fichier localisé des utilisateurs d'EAJE (FILOUE), base statistique recensant l'ensemble des enfants ayant bénéficié d'une place d'accueil collectif au cours de l'année civile et décrivant leur fréquentation des structures. Cette première vague porte sur les résultats de l'année 2013.

Sur le champ de cette expérimentation, dans les territoires pour lesquels le taux de participation à la première vague de FILOUE est satisfaisant, les premiers résultats obtenus permettent notamment d'indiquer que le tiers des enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) membres d'une famille allocataire sont des enfants uniques, que près de 30 % des familles utilisatrices d'un EAJE bénéficient également d'un complément de libre choix d'activité et que 19,2 % des familles ayant au moins un enfant accueilli en EAJE ont des ressources inférieures au seuil de bas revenu...

La CAF nous propose de participer à cette remontée d'éléments statistiques. Pour cela nous devons solliciter les familles pour qu'elles nous autorisent à diffuser leurs informations en tout anonymat via un flux automatisé de notre logiciel de gestion.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- de valider le principe de participer à la remontée d'informations statistiques
- d'autoriser le Président à signer toute convention et/ou charte s'y référant avec la Caisse d'Allocations Familiales

### FOURNITURE DE REPAS A L'ALSH DE ST-AIGNAN : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Dans la continuité de ce qui existait en 2014, le CIAS a adhéré au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au groupement de commande porté par la commune de POUANCE pour la fourniture des repas à l'ALSH. Le marché en cours, conclu pour une durée de 4 ans, arrive à échéance le 31 Août 2016.

Afin de pouvoir lancer la consultation d'appels d'offres, le groupement de commandes souhaite recueillir la position de chaque membre sur son maintien ou non dans le groupement.

Considérant que les repas de l'ALSH sont pris dans les locaux de la cantine de Saint Aignan sur Roë et que la commune s'est positionnée pour le maintien dans le groupement,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- De renouveler l'engagement du CIAS au sein du groupement de commande pour la fourniture des repas de l'ALSH (Mercredis et Vacances Scolaires)
- De notifier cette décision à M. le Maire de Pouancé, Président du groupement de commandes
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## POINT SUR LES PRESTATIONS DE REPAS

Depuis le regroupement au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, 13 prestataires assurent la livraison de 40 000 repas servis / an (ALSH, Portage et Multi-accueil) pour un budget de près de 220 000 €.

4 Communes  
 2 établissements publics  
 4 établissements d'accueil  
 3 sociétés privées

Le marché public conclu avec HLSOM / CRAON arrive à échéance en Juin.

La consolidation du cadre contractuel pour l'ensemble est en cours.

## PLAN D'ACCUEIL DES REFUGIES : constitution d'un comité de pilotage et de suivi

Afin de faciliter la fonction d'accompagnement social à mettre en œuvre et l'intégration des personnes accueillies, il est proposé de constituer un comité de pilotage dont le rôle serait de :

- Faciliter l'implication des différents acteurs dans ou au-delà de la commune d'accueil
- Recenser et mobiliser les réseaux et ressources existants et notamment le milieu associatif

Composition :

- 2 Membres du CA
- 2 représentants de chaque commune d'accueil
- 2 représentants associatifs ou bénévoles impliqués dans l'action sociale

Dans l'hypothèse de notre implication sur BIERNE, la même instance serait à constituer avec des représentants de la commune et du CIAS de Château-Gontier.

Sont désignés au titre du Conseil d'Administration : Sophie GENDRY et Vincent RESTIF + Vice-Président.

La mobilisation des représentants du milieu associatif est à engager étant précisé qu'il est souhaitable que ces personnes puissent avoir une certaine connaissance de la question.

Pour autant, la question de l'effectivité de l'accueil se pose. Il apparaît que depuis le lancement du dispositif, le nombre de personnes accueillies reste très en-deçà des places disponibles (ex 2 personnes sur le territoire de Mayenne sur une capacité d'accueil de plus 30 places).

---

## ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS AUX ATELIERS D'ECHANGES : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TICKETS

Afin d'alléger la tenue de la régie de recettes, il va être mis en place un système de tickets de participations, d'une valeur faciale unique. Selon le montant à régler par les participants, il sera remis un ou plusieurs tickets.

Le Conseil d'Administration DECIDE d'arrêter la valeur faciale unitaire à 0.50 € à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

---

## ENCAISSEMENT D'ACOMPTES

Considérant l'organisation en cours de 2 séjours, dont le déroulement est prévu à l'été 2016 :

- Un séjour de plus de 5 jours pour les jeunes
- Un séjour cirque pour les enfants, ouvert à tous les ALSH organisés ; la capacité d'accueil est de 100 à 120 enfants

Ces 2 séjours ayant un caractère expérimental et qui engage financièrement le CIAS de manière importante, le Conseil d'Administration a jugé préférable de recourir à des pré-inscriptions avec engagement ferme des familles, formalisé par le versement d'un acompte. Cet acompte ferait l'objet d'une facturation, à valoir sur le montant total à la charge de la famille.

Le coût du séjour se réfère aux tarifs journaliers arrêtés comme suit :

TARIF JOURNALIER DES SEJOURS	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
CRAON / BALLOTS / POMMERIEUX	21,56	22,14	22,73	23,31	23,89	24,48	25,06
QUELAINES	31,47	32,32	33,17	34,02	34,87	35,72	36,57
RENAZE	19,02	19,53	20,05	20,56	21,07	21,59	22,10
MERAL / CUILLE / LA SELLE CRAONNAISE	20,60	21,16	21,71	22,27	22,83	23,38	23,94
SAINT-AIGNAN / CONGRIER	23,46	24,09	24,73	25,36	25,99	26,63	27,26
JEUNESSE COSSE	19,94	20,48	21,02	21,56	22,10	22,64	23,18

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- de solliciter le versement d'un acompte de 70 € pour confirmer l'inscription au séjour de + 5 jours pour les jeunes et le séjour cirque à destination des enfants.
  -
- 

## RETOUR SUR LES COMMISSIONS OU GROUPES DE TRAVAIL

### COMMISSION PERMANENTE :

2 demandes d'aides ont été étudiées

- pour la réparation d'un scooter : 236.60 €
  - pour le un gros impayé d'assainissement : la commission n'a pas donné suite
-

## QUESTIONS DIVERSES

**DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE** : Sophie GENDRY fait état du dossier de candidature en cours de l'UFCV, en réponse à l'appel d'offres lancé par Pôle Emploi pour la mise en place d'ateliers de recherche d'emploi sur territoire. Elle sollicite la possibilité d'une mise à disposition d'une salle pour le déroulement de ces ateliers. Un accord de principe est donné.